



DEMANDE DE CÉSURE

2019-2020

Demande à déposer par l'étudiant auprès de sa composante de rattachement en 2019-2020 (voir liste au verso)

Avant le 06 septembre 2019

Nom :

Prénom :

N° étudiant : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Tel portable :

Mail de l'université Paul-Valéry Montpellier 3 (**Attention : ce mail est à privilégier lors de vos échanges avec l'administration, c'est à cette adresse que nous vous répondrons le cas échéant**) :

@etu.univ-montp3.fr

Diplôme d'inscription pour l'année 2019-2020 et dont le report est demandé pour l'année 2020-2021 (année, mention, parcours) :

Type de projet de césure :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Formation dans un domaine autre que celui de la scolarité principale | <input type="checkbox"/> Emploi en contrat à durée déterminée (convention) |
| <input type="checkbox"/> Volontariat associatif | <input type="checkbox"/> Service Civique (convention) |
| <input type="checkbox"/> Service volontaire européen (convention) | <input type="checkbox"/> Volontariat de solidarité internationale (convention) |
| <input type="checkbox"/> Volontariat en administration ou en entreprise (convention) | <input type="checkbox"/> Réalisation d'un projet entrepreneurial sous statut étudiant entrepreneur (convention) |

Demande, le cas échéant, du maintien de bourse :

- OUI
 NON

Demande, le cas échéant, d'un dispositif d'accompagnement pédagogique :

- OUI
 NON

Pièces à joindre obligatoirement (tout dossier incomplet sera retourné à l'étudiant)

- Curriculum vitae
- Lettre de motivation détaillant les modalités de réalisation de la césure
- Certificat de scolarité 2019-2020 de l'université Paul-Valéry Montpellier 3 ou mail de confirmation de la candidature e-candidat (uniquement pour les M2). Précision : dans tous les cas l'inscription à l'UPV est obligatoire.
- Justificatif du motif de la césure (contrat de service civique, contrat de travail, autre ...)
- Engagement de l'organisme avant élaboration de la convention entre l'étudiant et l'organisme d'accueil le cas échéant
- Attribution de bourse 2019-2020 (si vous êtes boursier et uniquement en cas de demande de maintien de bourse)
- RIB à votre nom (si vous n'êtes pas boursier de l'enseignement supérieur)

Date et signature de l'étudiant :

Contacts	
UFR 1	Stéphanie Crespin 04.67.14.25.67 cesure.ufr1@univ-montp3.fr
UFR 2	cesure.ufr2@univ-montp3.fr
UFR 3	Aurélia Rives 04.67.14.21.92 aurelia.rives@univ-montp3.fr
UFR 4	Guillaume Michel 04.67.14.22.53 guillaume.michel@univ-montp3.fr
UFR 5	Sabrina Hingant 04.67.14.25.57 sabrina.hingant@univ-montp3.fr
UFR 6	Alexandra Chevalier 04.67.14.25.75 alexandra.chevalier@univ-montp3.fr
ITIC	Mireille Mader 04.67.14.22.52 mireille.mader@univ-montp3.fr

L'Avis de la commission sera transmis à l'étudiant entre le 7 et le 11 octobre 2019 par la Direction des Etudes et de la scolarité - service des inscriptions administratives en Licence et en Master. Suite à cet avis l'étudiant recevra le contrat pédagogique de césure 2019-2020 qui devra être signé et retourné à l'établissement. Les échanges pourront se faire principalement par courriel à l'adresse suivante : des_cesure@univ-montp3.fr